

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 23 MARS 2016 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Sandrine MAZZOTTI, M. Francis BLOCH, Adjoints au Maire.

MMES Pascale LABART, Marie LABROSSE, Evelyne DOY, Audrey BLANC-MONOT, MM. Pierre-Louis BALLET, Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : J. GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF), Katia PERRET (pouvoir donné à B. REY), Françoise EYRAUD (pouvoir donné à S. MAZZOTTI)

Secrétaire de séance : P. LABART

Convocation faite le : 17 MARS 2016

publiée le : 17 MARS 2016

Le Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2016 est approuvé, par 12 voix pour et 3 voix contre.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

I – ELECTION NOUVEL ADJOINT AU MAIRE – Délibération n°2016_014

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4 ;

Considérant la démission de M. Jean BARTHOMEUF de son mandat d'adjoint au maire,
Considérant la nécessité d'élire un nouvel adjoint au maire,

Un seul candidat se présente : M. Pierre-Louis BALLET. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Résultats : Votants : 15
 Bulletins Blancs ou Nuls : 5
 Suffrages Exprimés : 10
 Majorité absolue : 6
 10 voix pour M. BALLET

Le candidat, M. BALLET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité d'adjoint au maire, et immédiatement installé.

II – INTEGRATION VOIRIE ERABLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – Délibération n°2016_015

VU la demande en date du 23 février 2016 de l'Association Syndicale Libre Les Erables, représentée par le Cabinet CITYA, demandant le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement Les Erables, cadastrée AD 45, 60 et 59, pour une surface de 3 829 m² ;

VU le code de la voirie routière, notamment l'article L. 141-3, stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement envisagé n'aura aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, de la voirie du lotissement les Erables, cadastrée AD 45, 60 et 59, d'une contenance de 3 829 m², chaussée, trottoirs, stationnement et espaces verts compris ;
- ACCEPTE le transfert amiable des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, sis dans son emprise ;
- DIT que l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié), ainsi que tous frais annexes, seront à la charge de la commune ;
- HABILITE le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, pour signer tout acte relatif à cette décision.

III – DEMANDE DE SUBVENTION CHARPTENTE EGLISE

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce sujet, tous les éléments nécessaires à la prise de la délibération n'étant pas réunis.

IV – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 – Délibérations n°D2016_016 et D2016_017

P. WATSON présente les résultats de l'année 2015. L'exécution est conforme au budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.
Un excédent de fonctionnement de 1 205 385.30 € est dégagé.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 571 118.37 € pour les dépenses et de 795 278.06 € pour les recettes, ce qui dégage un excédent de clôture de 224 159.69 € auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2014, soit 981 225.61 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 1 205 385.30 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de la section d'investissement sont de 320 633.85 € en dépenses, et de 90 526.21 € en recettes, d'où un résultat négatif de l'année de 230 107.64 €.
A ces deux chiffres, il faut ajouter les résultats positifs de l'année précédente (83 157.29 €) et les reports décidés fin 2015.

On obtient ainsi le résultat définitif d'un besoin de financement de 352 499.35 €.
Ce besoin va être largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 1 205 385.30 €, ce qui permet une reprise d'un excédent de 852 885.95 € que M. WATSON propose au Conseil de reporter en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016.

Bernard REY se retire de la séance et laisse la présidence à P. WATSON, pour procéder au vote du compte administratif 2015.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 et le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2016 comme cela a été proposé.

V – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – Délibération n°D20 16_018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les taux d'imposition de la commune pour l'année 2016, inchangés par rapport à ceux de 2015 :

- Taux de la TAXE D'HABITATION : 11,45 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER BATI : 12,53 %
- Taux de la TAXE DU FONCIER NON BATI : 44,23 %

VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – Délibération D2016_019

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 667 000 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 769 081 €.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 621 966.95 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 954 966.95 €.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses réelles d'investissements s'élève à 501 000 €.

Le montant total des recettes réelles d'investissements pour 2016 s'élève à 95 100 €.

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 450 490.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à 12 voix POUR, 3 CONTRE et 0 ABSTENTION, DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'année 2016, tel qu'il a été présenté.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – CCDSV

M. le Maire fait part de la proposition qui sera faite lors du prochain conseil communautaire d'augmenter les taux d'imposition de la CCDSV de 5%. Après un tour de table réalisé, le conseil municipal décide majoritairement de s'opposer à cette hausse. M. le Maire explique qu'il votera contre cette proposition.

B – Sécheresse

La procédure de classement en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2015 est longue. Pour l'instant, pas de réponse de la Préfecture de l'Ain à cette demande.

C – Cross

Mise au point réalisée pour l'aide demandée par les associations aux agents municipaux.

D – Ecole

- Carnaval de l'école : vendredi 25/03
- Remplacement baie vitrée : devis en cours

E – Classes en 6

Appel à la mobilisation des conscrits de la 6.

F – Parcours du Cœur

Départ de St Bernard dès 9h, arrivée à Massieux, le dimanche 3 avril 2016.

G – Chasse aux œufs

Le samedi 26/03, organisée par les Classes en 4, dans le jardin à la française.

H – Inauguration Logements HBVS – Lotissement La Plaisance

Le vendredi 25/03 à 17h30

I – Accueil des nouveaux arrivants

Le 19/03/2016, six familles étaient présentes.

J – Voisins Vigilants

Une réunion publique sera organisée prochainement.

K – Modification Simplifiée n°3 du PLU

Pas d'avis défavorables des personnes publiques associées.

L – PNR Dombes

Le projet de création d'un PNR de la Dombes est abandonné par le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, M. WAUQUIEZ.

M – Travaux

- Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché de rénovation de l'installation du chauffage de la mairie : le 1^{er} avril 2016.
- Fin des travaux au Bourguignon : juin 2016.
- Cheminement piétonnier aux Erables : fin des travaux début avril.

N – Eclairage Public

Taux de panne des ampoules élevé, en raison d'un lot d'ampoules déficientes pour vice-caché. Mesure corrective envisagée par le gestionnaire de l'éclairage public : utiliser des ampoules de marque Philips.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Prochain conseil municipal : Lundi 2 mai 2016 à 19h30.